

**SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION
DU STADE COUVERT REGIONAL**

Département du
PAS-DE-CALAIS

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Arrondissement
de LENS

Séance du 02 Octobre 2023

Objet : Décision modificative 2023 du budget de la régie

L'an deux mil vingt-trois le 02 Octobre, à Liévin, le Comité Syndical s'est réuni « salle de réunion de l' Arena Stade Couvert » sous la présidence de Madame Florence Bariseau, Présidente, à la suite d'une convocation en date du 04 Septembre 2023.

Présents : Madame Florence BARISEAU, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur Serge MARCELLAK, Monsieur Ludovic LOQUET, Monsieur Sébastien HENQUENET, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Patrick CANI-VEZ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT

Excusés : Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Emilie BOMMART, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sabine FINEZ, Madame Maryse CAUWET, Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Madame Stéphanie GUISELAIN, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Samia SADOUNE

Pouvoir : Madame Sabine FINEZ donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU

Vu le vote du budget primitif 2023,

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour le budget annexe pour l'exercice 2023 conformément aux documents financiers annexés à la présente délibération.

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget primitif de l'exercice 2023 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Dépenses

CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF	PROPOSITION NOUVELLE	DECISION MODIFICATIVE
012 Charges de personnel	956 035 €	1 187 708 €	231 673 €
67 charges exceptionnelles	71 500 €	71 900 €	400 €
			232 073 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Recettes

CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF	PROPOSITION NOUVELLE	DECISION MODIFICATIVE
70 Produits des services	1 227 927 €	1 460 000 €	232 073 €
			232 073 €

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses comme en recettes à **232 073** euros

Un large débat s'ensuit, au terme duquel,
Le comité syndical,
Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Comité Syndical est appelé à délibérer sur la question.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la décision modificative du budget annexe 2023

Délibération rendue exécutoire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le.....
de la publication le

Pour extrait conforme :
La Présidente
Florence BARISEAU